En complément des statuts, ce présent document a pour but de définir quelques règles simples auxquelles chaque membre du club doit adhérer. Il se compose de trois parties :

* 1ère partie : Les dispositions générales
* 2ème partie : Les dispositions spécifiques à la Gymnastique Artistique Masculine
* 3ème partie : Les dispositions spécifiques au Badminton

**1ère partie : Dispositions générales**

**1.1 REGLEMENTATION**

Les adhérents s’engagent à respecter les règles en vigueur sur les différents sites sportifs mis à disposition par la mairie.

**1.2 INSCRIPTIONS**

Seuls les dossiers complets seront pris en compte. En l'absence d'un élément du dossier, le gymnaste ou le joueur de badminton ne sera pas accepté à l'entraînement au delà du 3 ème cours d'essai.

Les gymnastes ou les joueurs de badminton âgés de moins de 18 ans doivent obligatoirement être inscrits par leurs parents.

L’inscription est valable du 1er septembre au 31 août de l’année suivante.

En adhérent à notre association, vous vous engagez à pratiquer votre sport dans des conditions agréables et une ambiance saine.

**1.3 COTISATIONS**

II est demandé à chaque membre une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration.

Au delà d'un délai de 4 semaines après le début des cours, votre cotisation ne pourra vous être remboursée sauf cas de force majeure validée par le Conseil d'Administration.

**1.4 COMPORTEMENT**

Les adhérents s’engagent à avoir un comportement respectueux vis-à-vis des dirigeants, des encadrants et des autres pratiquants, en accord avec l’éthique sportive de nos disciplines.

Les adhérents doivent respecter le matériel. Toute dégradation volontaire du matériel devra être réparée pécuniairement.

**1.5 DISCIPLINE**

Les adhérents sont tenus d'assister régulièrement à tous les cours avec entraineur auxquels ils sont inscrits.

Toute absence à l'entraînement d'un adhérent mineur devra être signalée par ses parents à l'entraîneur ou aux responsables de l'association.

Lorsque les parents accompagnent leur enfant à l'entraînement, il doivent s'assurer qu'il soit bien pris en charge par son entraineur. Avant de repartir, les parents doivent rappeler à leur enfant qu'à la fin des cours, il doit impérativement les attendre dans le hall du gymnase et non sur le parking.

**1.6 COMPETITIONS AUXQUELLES PARTICIPENT DES ENFANTS**

Tous les adhérents inscrits en compétition doivent prendre part (sauf dérogation exceptionnelle) aux différents championnats ou challenges pour lesquels ils ont été sélectionnés.

La présence d'au moins 1 des 2 parents ( ou un membre de la famille) est très fortement recommandée lors des compétitions.

Dans le cas où un enfant est véhiculé par un tiers pour aller à une compétition, les parents doivent informer les responsables de l'association et signer une autorisation de transport.

Si le club n'est pas informé d'une absence lors d'une compétition, il ne pourra être tenu pour responsable de tout incident, accident ou défaillance du conducteur ayant la charge du transport et la responsabilité de l'enfant du départ du domicile au retour de celui-ci. Pour une meilleure protection des enfants il est donc indispensable d'avertir son entraîneur, le responsable du club et surtout de signer une autorisation de transport.

**1.7 INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS**

Le club prend en charge les inscriptions aux championnats départementaux, régionaux

et nationaux.

La participation à une compétition implique le respect du règlement particulier qui la

régit.

Tout adhérent inscrit ne se présentant pas à ces compétitions devra rembourser le montant

de son inscription à L'HERBLAISIENNE et assumer pleinement les sanctions sportives,

disciplinaires ou financières qui lui seront imposées.

**1.8 HORAIRES**

Pour les séances encadrées par un moniteur, les adhérents sont tenus d'être ponctuels. Les encadrants pourront refuser un adhérent qui arriverait en retard à un entrainement.

En fin de journée, les horaires de fin sont les horaires de fermeture du gymnase. Les adhérents doivent donc arrêter la pratique 15 minutes avant afin de procéder au rangement du matériel et à l'évacuation de la salle.

**1.9 DROIT A L'IMAGE**

Sauf avis contraire de l’adhérent (sur la fiche d’inscription), les photos et vidéos faites par

le club peuvent être utilisées sur le site internet et les réseaux sociaux du club

**1.10 VOL**

Chaque membre est tenu de surveiller ses affaires. Le club décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires ou dans l'enceinte du gymnase. II est fortement recommandé de ne pas laisser d'argent aux enfants, ni de leur faire porter des objets précieux ou des vêtements de valeur.

**1.11 RADIATION**

Tout adhérent ne respectant pas un comportement correct, tant envers ses moniteurs que ses camarades au cours de l'entraînement ou lors des compétitions, se verra exclu (e) du club.

Le bureau se réserve le droit, en cas de manquement grave au règlement, d’exclure définitivement le contrevenant.

**2ème partie : Dispositions spécifiques à la Gymnastique Masculine**

**2.1 INSCRIPTIONS**

Les membres du club sont licenciés à la Fédération Française de Gymnastique.

Chaque adhérent doit s’assurer que la gymnastique n’entre pas dans les exclusions de

garantie de son contrat d’assurance personnel.

**2.1 ACCES A LA SALLE DE GYMNASTIQUE**

Pour des raisons d’assurance et de sécurité, l’accès à la salle de gymnastique est strictement réservé aux membres du club dont la cotisation est à jour ou aux personnes invitées, extérieures au club, mais licenciées à la FFGym (Fédération Française de Gymnastique).

**2.2 DISCIPLINE SPECIFIQUE GYMNASTIQUE**

Pour les gymnastes, il est strictement interdit d'utiliser les agrès sans l'autorisation de son entraîneur.

Le non-respect de cette règle sera passible de l'exclusion immédiate du cours. En cas de récidive, le gymnaste pourra être renvoyé du club.

**2.3 TENUE GYMNASTIQUE**

Pour les séances d'entraînement, la gymnaste doit être vêtu d'une tenue sportive (short, tee-shirt), en accord avec l'entraîneur.

En compétition par équipe, les gymnastes doivent se présenter avec au minimum le léotard du club.

**3ème partie : Dispositions spécifiques au Badminton**

**3.1 INSCRIPTIONS**

Les membres du club sont licenciés à la Fédération Française de Badminton.

Chaque adhérent doit s’assurer que le badminton n’entre pas dans les exclusions de

garantie de son contrat d’assurance personnel.

**3.1 ACCES AUX TERRAINS**

Pour des raisons d’assurance et de sécurité, l’accès à la surface de jeu est strictement réservé aux membres du club dont la cotisation est à jour ou aux personnes invitées, extérieures au club, mais licenciées à la FFBad (Fédération Française de Badminton).

**3.2 ACCES AUX RANGEMENTS**

Les gardiens des gymnases ne sont pas habilités à ouvrir les rangements de la section Badminton si un responsable de l'HERBLAISIENNE n'est pas présent.

**3.3 TENUE BADMINTON**

Une tenue de sport correcte et une paire de chaussures de salle, dont les semelles sont propres et ne marquent pas le sol (le joueur vient donc avec cette paire de chaussures dans son sac), sont requises pour accéder à la surface de jeu. Le changement de chaussures se fait dans les vestiaires.

**3.4 MATERIEL**

Chaque membre s’engage à respecter les lieux et le matériel mis à sa disposition et est tenu de participer à l’installation des courts en début de créneau mais également au rangement du matériel (poteaux et filets) et remettre les volants en fin de partie dans les caisses spécifiques.

Une attention particulière sera portée lors des déplacements des poteaux de badminton afin de ne pas rayer le sol.

**3.5 ORGANISATION DES SEANCES "JEU LIBRE"**

Lorsque tous les terrains sont occupés, afin de faciliter les rotations des joueurs sur les terrains, le joueur respecte les temps de jeu, à savoir : 5 mn d’échauffement + un match en 2 sets gagnants de 21 points ou 20 mn de jeu libre avant de libérer le court.

Dans le cas de sureffectif les matchs en simple sont interdits ou limités à un set.

**3.6 ORGANISATION DES CRENEAUX D'ENTRAINEMENT AVEC MONITEUR**

Les groupes d'entrainement avec moniteur sont constitués par les responsables du club en accord avec les entraineurs.

Les encadrants sont responsables des créneaux qu’ils ont la charge d’encadrer.

L’accès au local matériel et à l’armoire «entraîneurs» contenant le matériel pédagogique est exclusivement réservé aux encadrants.

Les joueurs sont tenus de participer aux séances correspondant à leur(s) groupe(s) d’entraînement(s).

Les joueurs sont tenus d’appliquer les consignes données par le ou les encadrants du créneau.

**3.7 GESTION DES INVITES**

Un joueur qui veut inviter exceptionnellement un joueur licencié dans un autre club doit en faire la demande directement au Président ou au Vice-Président par mail.

L'invité devra amener ses propres volants et se conformer aux règles en place dans l'association.

Un joueur qui veut inviter exceptionnellement un joueur non licencié doit en faire la demande au Président ou au Vice-Président par mail en indiquant le nom de l'invité qui effectue un essai. L'invité devra posséder des chaussures de salle adaptées.

**3.8 GESTION DES VOLANTS**

Les volants lors des tournois ou des séances "jeu libre" restent à la charge des joueurs. Le club met à disposition des boîtes de volants à tarif préférentiel.

**3.9 LES INTERCLUBS**

Les interclubs représentent une grande partie de la vie sportive du club. Des benjamins jusqu’aux vétérans, ils symbolisent la pratique compétitive dans un état d’esprit convivial et dans l’intérêt collectif du club.

C’est pourquoi l’accès à certaines formules, dispositifs ou avantages spécifiques pour certains joueurs, est conditionné par la participation aux interclubs.

Pour toutes les catégories et les divisions, les frais d’inscriptions et les volants sont pris en charge par le club.

Pour certaines compétitions, des coûts plus spécifiques (arbitres, déplacements, buvette, etc...) sont également pris en charge par le club.

Les objectifs transversaux de toutes les équipes sont :

- donner une bonne image du club

- favoriser l’accès à la compétition

- développer la convivialité et la mixité

Les objectifs sportifs sont définis en début de saison pour chacune des équipes, après diffusion des poules des différents championnats. Selon les niveaux auxquels évoluent les équipes la priorité de ces objectifs sportifs est plus ou moins importante.

Les joueurs qui s’engagent en interclubs s’engagent à respecter le fonctionnement général des équipes, à savoir :

* Respecter les choix et décisions des responsables interclubs.
* Respecter les choix et décisions des capitaines d’équipes (pour les interclubs adultes).
* Se rendre disponible pour la majorité des rencontres de son équipe.
* Se rendre disponible en cas de besoin pour monter/descendre dans une autre équipe.
* Respecter ses partenaires, les adversaires et les officiels.
* S’investir avec un état d’esprit collectif et dans l’intérêt des équipes du club.
* Donner une bonne image du club, sur et en dehors du terrain.
* Porter la tenue officielle du club sur chaque match d’interclubs.
* Prévenir au plus tôt de ses éventuelles indisponibilités.

Les capitaines des équipes adultes sont nommés par l'entraineur en concertation avec les membres de l'équipe en début de saison. Ils ont pour rôles de :

* Gérer les tâches administratives (saisie de résultats, convocations, etc...).
* Communiquer aux joueurs le calendrier des rencontres.
* Organiser la logistique des rencontres (déplacements, volants, pot d’accueil, etc...).
* Organiser le fonctionnement interne sur les rencontres (échauffements, coaching).
* Gérer les compositions d’équipes sur les rencontres en concertation avec l'entraineur.
* Communiquer les résultats au responsable communication.
* Faire remonter les informations et échanger avec les responsables du club.